



FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE : OPPORTUNITÉS ET PERSPECTIVES DES LEVIERS AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ

La réforme de 2018 et les accords de branche des 9 septembre et 7 décembre 2020 sont pleinement entrés en vigueur en 2022 et la quasi-totalité des dispositifs sont aujourd'hui mobilisables par les établissements. Si aucune nouvelle réforme d'ampleur n'est attendue, des mesures de régulation et ajustements interviendront inévitablement dans les prochains mois. Pour vous permettre de pouvoir utiliser, dans le cadre de vos politiques d'emploi et de développement des compétences, l'ensemble des outils, dispositifs et financements à votre disposition, la FEHAP a conçu cette formation pour faciliter la mise en œuvre d'une politique de recrutement, de qualification et de développement des compétences qui pourra s'articuler avec votre politique d'attractivité et de fidélisation, dans un marché de l'emploi qui reste largement pénurique. Elle vous permettra de ne pas passer à côté des opportunités de 2022 et de préparer au mieux vos actions pour 2023.

Certaines de ces formations peuvent être organisées en régions (15 personnes minimum) et en intra (devis sur demande).

CONTACTEZ-NOUS

01 53 98 95 03

formation@fehapa.fr



FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE : OPPORTUNITÉS ET PERSPECTIVES DES LEVIERS AU SERVICE DE L'ATTRACTIVITÉ

La réforme de 2018 et les accords de branche des 9 septembre et 7 décembre 2020 sont pleinement entrés en vigueur en 2022 et la quasi-totalité des dispositifs sont aujourd'hui mobilisables par les établissements. Si aucune nouvelle réforme d'ampleur n'est attendue, des mesures de régulation et ajustements interviendront inévitablement dans les prochains mois. Pour vous permettre de pouvoir utiliser, dans le cadre de vos politiques d'emploi et de développement des compétences, l'ensemble des outils, dispositifs et financements à votre

disposition, la FEHAP a conçu cette formation pour faciliter la mise en œuvre d'une politique de recrutement, de qualification et de développement des compétences qui pourra s'articuler avec votre politique d'attractivité et de fidélisation, dans un marché de l'emploi qui reste largement pénurique. Elle vous permettra de ne pas passer à côté des opportunités de 2022 et de préparer au mieux vos actions pour 2023.

OBJECTIFS

- Maîtriser l'ensemble des dispositifs et financements
- Identifier comment ils pourraient être utilisés dans le cadre des politiques d'emploi et de compétences de l'établissement
- Anticiper la préparation du plan de développement des compétences 2023
- Réaliser une veille active sur l'évolution de la formation professionnelle et du développement des compétences

- Montpellier, le 26/09/22
- Classe virtuelle, le 03/10/22
- Bordeaux, le 06/10/22
- Pont à Mousson, le 04/10/22
- Lyon, le 11/10/22
- Nantes, le 20/10/22
- La Réunion (St Gilles Les Bains), le 25/10/22
- La Réunion (St Denis), le 26/10/22



325€

par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehapa.fr

CONTENU

Point d'actualité et perspectives : les éléments stabilisés du système de formation, les consolidations et évolutions attendues en 2023

RECRECITER EN FORMANT

- Identifier les opportunités de l'apprentissage et les métiers/fonctions pour lesquels l'établissement peut y recourir
- Déterminer les situations dans lesquelles le contrat de professionnalisation est préférable
- Choisir entre l'alternance et les autres possibilités de recruter en formant : les stages, les POEI et POEC, les dispositifs régionaux, etc.
- Synthèse : quelle politique de formation pour accompagner les recrutements et développer son attractivité

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES

- Diversifier les modalités de formation
- Savoir utiliser l'AFEST ou la FEST lorsque c'est possible
- Donner du sens à son plan de développement des compétences
- Définir et mettre en œuvre une politique d'établissement en matière de CPF
- Définir les modalités de travail avec le CSE en matière de formation et développement des compétences
- Optimiser l'investissement formation de l'établissement
- Synthèse : Utiliser au mieux les dispositifs et financements pour développer les compétences des salariés dans une logique de fidélisation

PERMETTRE L'ACCÈS À LA QUALIFICATION DES SALARIÉS EN CDI

- Identifier tous les dispositifs permettant de financer des parcours longs de formation
- Déterminer les parcours adaptés selon les métiers et les personnes concernées
- Accompagner les salariés vers un CEP ou un bilan de compétences
- Mettre en place un accompagnement individuel ou des actions collectives de VAE
- Synthèse : Définir les moyens mobilisables pour la politique de qualification de l'établissement dans une logique de gestion des carrières

Prérequis

Connaissances générales sur l'emploi et le marché du travail



**REMPLISSEZ
UN BULLETIN D'INSCRIPTION EN LIGNE**

OU



**IMPRIMEZ
UN BULLETIN D'INSCRIPTION**

PUBLICS

- Directeurs et adjoints, DRH/RRH, Responsables et chargés de formation
- pré-requis : Maîtrise des règles de base de la formation professionnelle

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Méthodes pédagogiques :

- Exposé et analyses illustrations et cas pratiques échanges, questions

Modalités d'évaluation : grille d'auto-évaluation des acquis de la formation

INTERVENANTS

- Jean-Pierre Willems, consultant en ressources humaines